

République française

Département de Seine-et-Marne

COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 09 juin 2023

Membres en exercice :

8

Présents : 5

Votants : 8

Date de la convocation: 05/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

Présents : Achille HOURDÉ, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY

Représentés : Jean-Pierre BLÉTARD par Gérard CHÂTEL, Nathalie LE COHU par Achille HOURDÉ, Marie-Claire ROQUES par Maria DECAUCHY

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Maxime DE AMORIN

Objet: AVENANT - MAITRISE OEUVRE - PROJET COMMUNAL - DE_2023_028

Monsieur le Maire :

- **explique** à l'assemblée délibérante que la commune a signé, en date du 15 novembre 2021, une lettre de commande avec le Cabinet CARRERE sis 2 rue Alexis Carrel à Meaux (77100), inhérente à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un projet communal, à savoir le bloc mairie- école-salle polyvalente,
- **dit** que Monsieur Jean-Baptiste CARRERE a cédé, en date du 20 mars 2023, son cabinet d'architecture à l'agence P.DELACHARLERY & J.KOSKAS, sis 1 rue Saint Lazare à SENLIS (60),
- **précise** que, dans le cadre de la poursuite de cette mission de maîtrise d'œuvre, il convient de signer un avenant à la lettre de commande avec le Cabinet d'Architecture P.DELACHARLERY & J.KOSKAS, sis 1 rue Saint Lazare à SENLIS (60),

Où l'exposé et après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la signature d'un avenant à la lettre de commande inhérente à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un projet communal « bloc mairie-école-salle polyvalente » avec l'agence d'architecture P.DELACHARLERY & J.KOSKAS, sis 1 rue Saint Lazare à SENLIS (60),
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour exécuter la présente décision et signer l'avenant à la lettre de mission.

Le Secrétaire de séance,

Maxime De Amorin

